

**Nombre de délégués :**

En exercice	114
Présents	61
Procurations	3
Votants	64

DELIBERATION N°2-061224**Objet : décision modificative n°2024/5 –Budget général**

L'an deux mille vingt-quatre, le six décembre, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", commune de Marcillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de convocation du comité syndical : le 29 novembre 2024

Etaient présents :**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Josiane FRAYSSE	
BORREZE		
CALVIAC EN PERIGORD	Sylvie MENARDY	Jean-Louis CHUPIN
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	
CARSAC-AILLAC		Andrée CAMBIER
JAYAC	Guy ESTRUC	
PAULIN	Alain PERIQUOI	
PECHS-DE-L'ESPERANCE	Gérard VIELLE	
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	Brigitte TEILLAC PALADE
SALIGNAC-EYVIGUES	Jacques FERBER	Christèle MARJARIE
SIMEYROLS		
ST CREPIN ET CARLUCET	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU	
ST GENIES		Charles MOLINA
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	
STE MONDANE	Éric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Claude DENIS	Jocelyne MANIERE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Séverine RAMOS	
CASTELNAUD LA CHAPELLE	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	Déborah LECLERCQ
DOMME		
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	
GROLEJAC		
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	
ST AUBIN DE NABIRAT	Christian GARRIGOU	Damien BARD
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE		
ST MARTIAL DE NABIRAT	Hervé MENARDIE	François DEFONTAINE
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE FORET BESSEDE :

ALLAS LES MINES		
CASTELS ET BEZENAC		
MEYRALS	Éric HAUTESERRE	Joël LE CORRE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	
COLY-ST AMAND	Jean-Louis BREUIL	
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Sébastien FRIT	
LES FARGES	Philippe LAVIEVILLE	
MONTIGNAC		
PEYZAC LE MOUSTIER		
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	
THONAC	Patrick LE MELLEDO	Cyril CERF
VALOJOUXX	Jean-Pierre MEGE	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	Francis VAUCEL
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN		Christine LASCOMBE
MARQUAY	Sylvie JESINGHAUS	
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	
SARLAT LA CANEDA	Marie-Pierre VALETTE	Marlies CABANEL
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	Céline DUVAL

AR Prefecture

024-252402284-20241206-2_061224-DE
 Reçu le 11/12/2024

ST VINCENT DE COSSE
 ST VINCENT LE PALUEL
 STE NATHALENE
 TAMNIES
 VEZAC
 VITRAC

Eric ALARD
 Frédéric TACHE
 Christian ROBLES

Sylvie DELBARY
 Daniel CHAZARAIN

Excusés :

Marie-Laure FERBER (Carlux), M.Jean-Pierre PLANCHE (Simeyrols), M. Fabrice LEFEVRE (Simeyrols), Jocelyne TIREL LALAUDE (Groléjac), Jacqueline JOUANEL (Meyrals), Hervé CARVES (Castels et Bézenac), M. Marc PONS (Tamniès).

Procurations :

Mme Claudine FARFAL (Saint Cybranet) donne pouvoir à M. Alain BIELHER (Saint Cybranet)
 Mme Catherine BERTHELOT (La Chapelle Aubareil) donne pouvoir à M. Sébastien FRIT (La Chapelle Aubareil)
 M. Guy PRIESTER (Pechs de l'Espérance) donne procuration à M. Gérard VIELLE (Pechs de l'Espérance)

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat*) a été élue secrétaire de séance.

Le Président explique aux membres du Comité syndical que des virements de crédits sont nécessaires sur le budget général du SMICTOM du Périgord noir.

Il s'agit en effet d'approvisionner les chapitres 042 (fonctionnement / dépenses) et 040 (investissement / recettes) de façon à saisir le complément des annuités des amortissements de l'exercice en cours (amortissements au prorata temporis).

Vu la délibération du comité syndical n° 8-220324 en date du 22/03/2024 portant sur le vote du budget général du SMICTOM du Périgord noir– budget primitif 2024,

Considérant que dans le cadre de la M57 et de la fongibilité des crédits, l'assemblée délibérante a délégué à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre,

Considérant que la délibération susvisée du comité syndical n° 8-220324 permet au Président d'opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, pour chacune des deux sections du budget, dans les limites de 7.5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel;

Considérant que les chapitres d'ordre 040 et 042 sont également exclus du dispositif des virements de crédits, Vu l'avis du bureau syndical en date du 06/12/2024,

Le Président propose au comité syndical les virements de crédits récapitulés ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
Chapitre - Compte - Fonction - Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011-c/616-7212 assurance	63 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042-c/6811-7212 dotations amortissements	0	63 000,00 €		
TOTAL fonctionnement	63 000,00 €	63 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	INVESTISSEMENT			
	DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Chapitre - Compte - Fonction - Désignation	Diminution de crédits	augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
040-c/281578-7212 amortissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	63 000,00 €
TOTAL investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	63 000,00 €
TOTAL GENERAL		0,00 €		63 000,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services de l'Etat.

AR Prefecture

024-252402284-20241206-2_061224-DE
Reçu le 11/12/2024

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,
-DECIDE de procéder aux virements de crédits détaillés ci-dessus constituant la décision modificative n°5
pour le budget général du SMICTOM du Périgord noir.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 06 décembre 2024.

Marlies CABANEL
Secrétaire de séance



Jérôme PEYRAT
Président



AR Prefecture

024-252402284-20241206-2_061224-DE
Reçu le 11/12/2024